

Effectifs des jeunes scolarisés en Franche-Comté

Mélanie BERROY, Chargée d'études ThÉMA, CNRS-UMR 6049, Université de Franche-Comté ;
Élise KABANTCHENKO, Chargée d'études CEREQ

Dans l'article « Démographie et réseau des lycées en Franche-Comté » (Images de Franche-Comté n°26), nous mettions en évidence l'évolution contrastée des effectifs des lycées professionnels francs-comtois. Chaque établissement montre en effet une capacité de résistance qui lui est propre, face à un contexte démographique globalement défavorable. Mais, au-delà de l'âge obligatoire de scolarisation, la démographie n'est qu'un élément d'explication. Les évolutions des effectifs sont liées aussi à des facteurs nationaux et régionaux fortement imbriqués.

Ainsi, les évolutions ne dépendent pas de la seule démographie générale et les taux de scolarisation après 16 ans déterminent également le volume de jeunes à accueillir. Or, les marges de manœuvre en termes de taux de scolarisation sont des plus réduites en Franche-Comté. La scolarisation des jeunes de 16 à 19 ans est déjà supérieure à la moyenne métropolitaine : 85,8 % contre 84,4 % (source : INSEE).

La structure de l'offre de formation constitue un autre élément d'explication

L'évolution des effectifs scolarisés dans les lycées est étroitement liée à des modifications de structure du système éducatif décidées par les autorités nationales. Ces transformations ont des effets mécaniques qui viennent contrecarrer ou, au contraire, renforcer les effets démographiques. Par exemple, la loi de programmation du « Nouveau contrat pour l'école » du 13 juillet 1995 a modifié l'organisation de

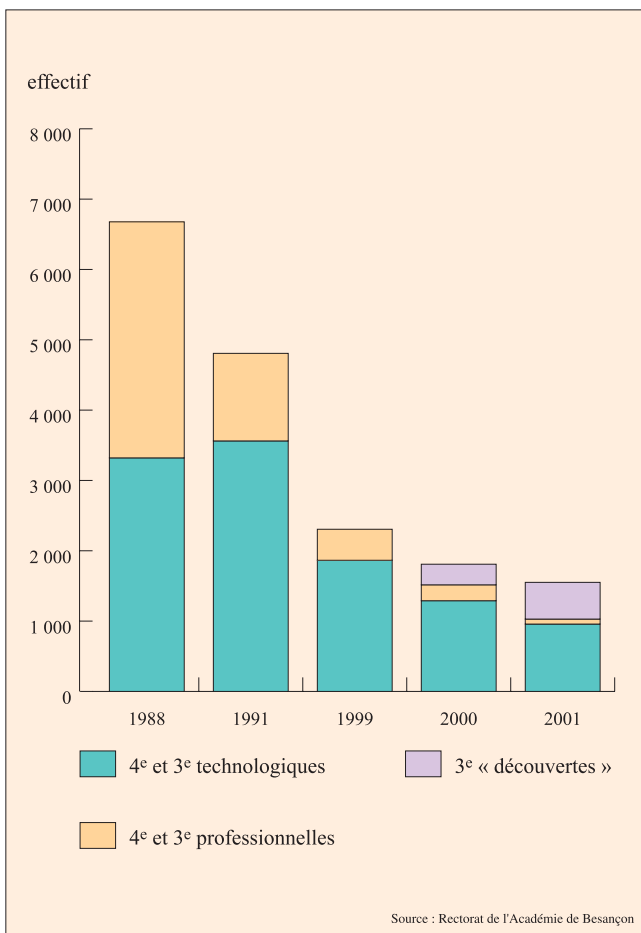


Fig. 1 - Évolution des effectifs des classes de 3^e et 4^e technologiques et professionnelles

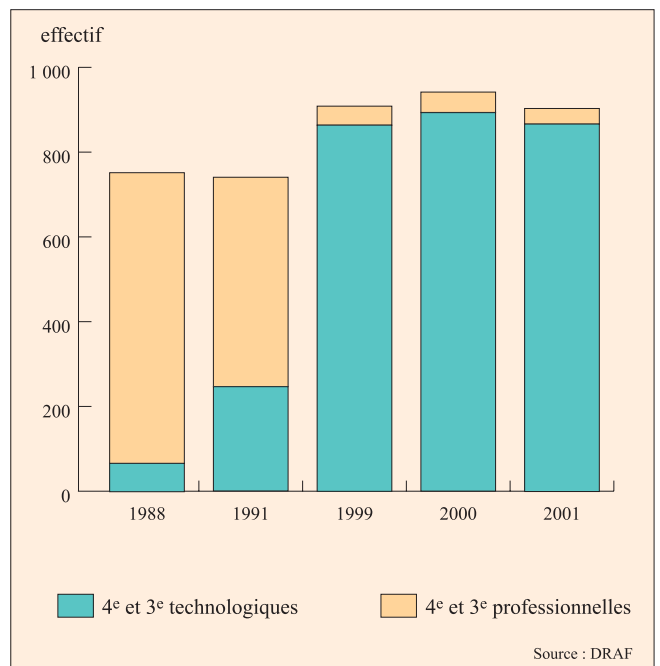


Fig. 2 - Le premier cycle dans l'enseignement agricole

l'enseignement au collège dans l'objectif d'amener le plus grand nombre d'élèves à effectuer un parcours complet de la sixième vers la troisième. La classe de cinquième n'est plus un pallier d'orientation et les formations professionnelles post-cinquièmes et les classes technologiques (4T et 3T) disparaissent progressivement. Or, ces sections accueillait un nombre important de jeunes dans les lycées professionnels (LP). En Franche-Comté, les effectifs de 4T et 3T sont passés de plus de 3 500 en 1988 à moins d'un millier en 2001 (fig. 1, fig. 2). Les diminutions du nombre d'élèves enregistrées dans les lycées professionnels trouvent ici une grande part de leur explication. En écartant les classes technologiques, la baisse affectant les lycées professionnels s'élève alors à 4,9 % contre 5,6 % pour les lycées professionnels et technologiques.

Les décisions des responsables régionaux du système éducatif ont, elles aussi, des implications sur la structure de l'offre de formation et sur les effectifs scolarisés. L'organisation régionale des formations est une compétence partagée entre le Rectorat et le Conseil régional depuis les lois de décentralisation. Le Schéma Prévisionnel des Formations (SPF) est un des documents de programmation régionale

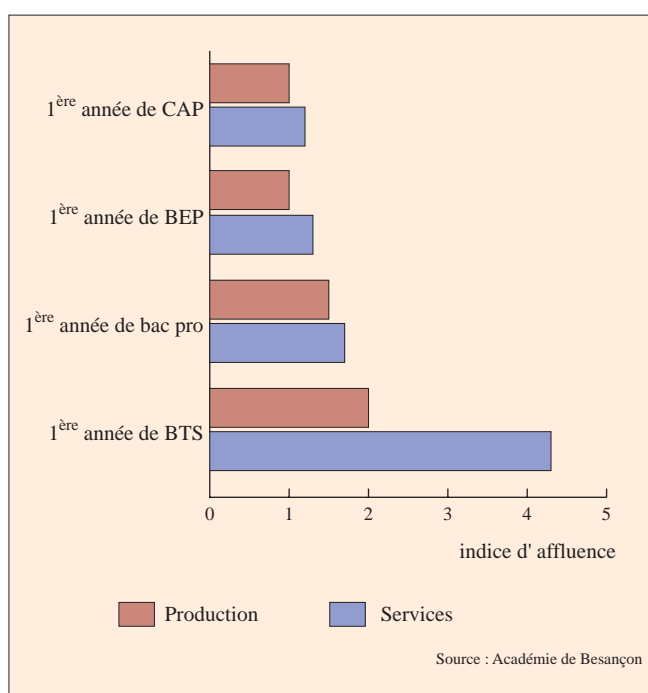


Fig. 3 - Indices d'affluence des spécialités de la production et des services, en 2000

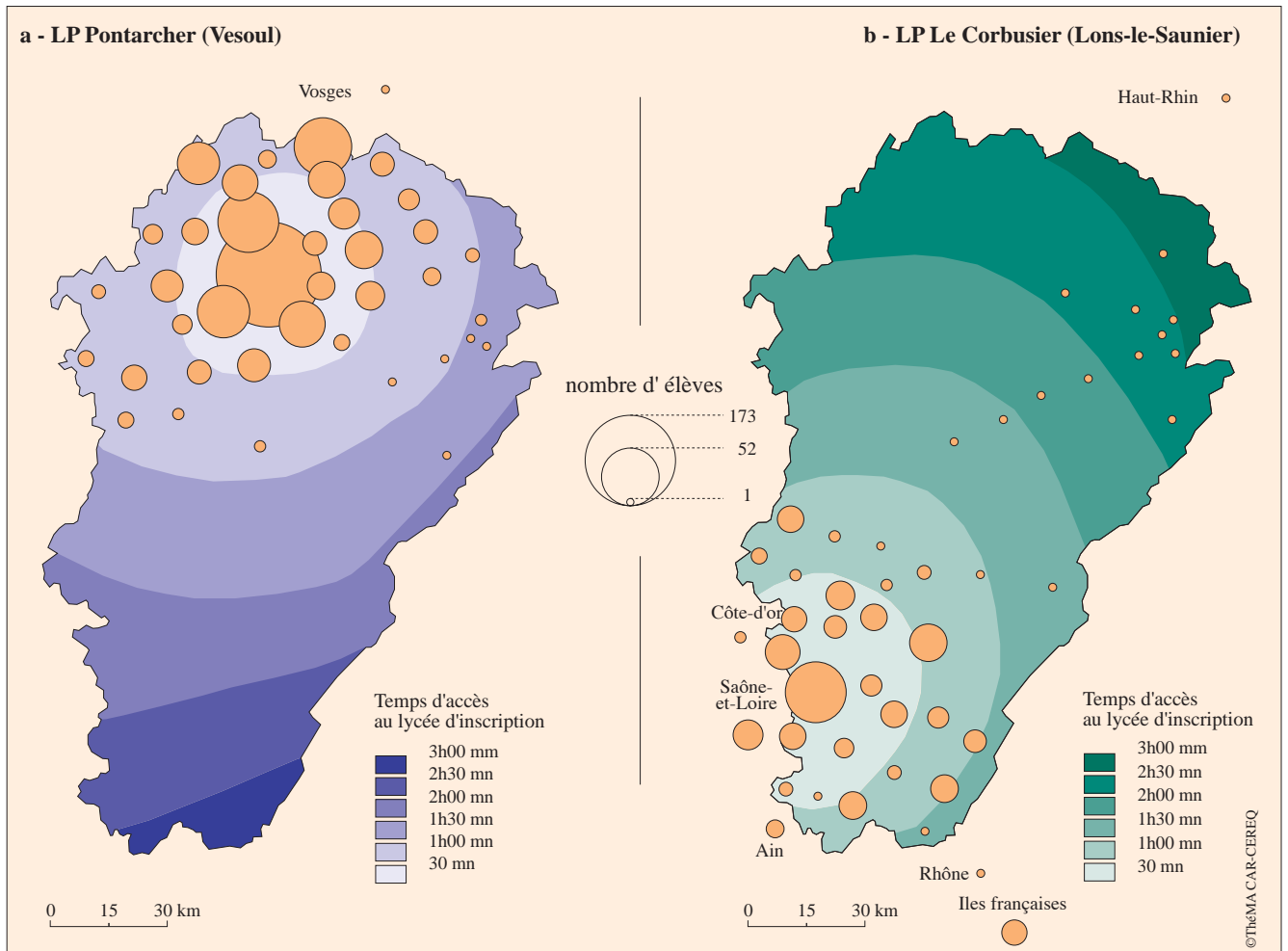
constituant un cadre pour la distribution des différentes formations dans l'ensemble des établissements. Il a une influence importante sur les effectifs dans chaque structure, toutes les formations n'ayant pas, en effet, le même attrait pour les jeunes et leur famille ; la possibilité de poursuivre des études sur place entre en compte également. Le Service Académique d'Information et d'Orientation publie chaque année les statistiques de l'orientation en Franche-Comté. Ils en tirent des indices d'affluence qui sont le rapport entre les premiers vœux (émis par les élèves se dirigeant vers une formation de la voie professionnelle) et les places disponibles dans les lycées. Ces indices varient très fortement d'une spécialité à l'autre (fig. 3). Cependant, l'attrait est systématiquement moindre pour les formations liées à la production que pour celles liées aux services. La structure pédagogique des lycées constitue ainsi une des explications de leur plus ou moins grande attractivité.

Et ce sont finalement les élèves et leur famille qui choisissent

Aujourd'hui, les cursus des élèves jusqu'à la fin de la troisième sont relativement peu différenciés (c'est d'ailleurs l'objectif du collège unique). Les familles s'expriment au moment du choix des langues vivantes, des options ou encore entre établissements privés ou publics. C'est bien à la fin de la classe de troisième que l'orientation des élèves se décide (même si le parcours réalisé en collège est fondamental) et que s'offrent alors de multiples possibilités de formation.

Certains seront tentés de quitter l'école car la scolarité n'est plus obligatoire. Ces sorties précoces, la plupart du temps sans qualification, sont particulièrement sensibles à la conjoncture économique locale. Elles touchent essentiellement les lycées professionnels. Un marché du travail dynamique représente une opportunité pour des jeunes de quitter le système scolaire, soit parce qu'ils recherchent une autonomie, soit parce qu'ils éprouvent des difficultés scolaires. En Franche-Comté, le taux de sorties en cours de cycle s'élève à 4,2 % en juin 1999 (source : enquête IVA, Académie de Besançon) et s'est accru récemment (2,1 % en juin 95 et 2 % en juin 97). Globalement, les conditions

Fig. 4a et 4b - Recrutement et temps d'accès à différents lycées francs-comtois



d'insertion professionnelle des jeunes se sont améliorées, fait positif. Mais l'inquiétude concerne l'avenir de ces jeunes entrés sans qualification sur le marché du travail et leur capacité à se maintenir en emploi et à s'adapter. Une partie du vivier d'élèves des lycées, et principalement des lycées professionnels, est absorbée par le marché du travail.

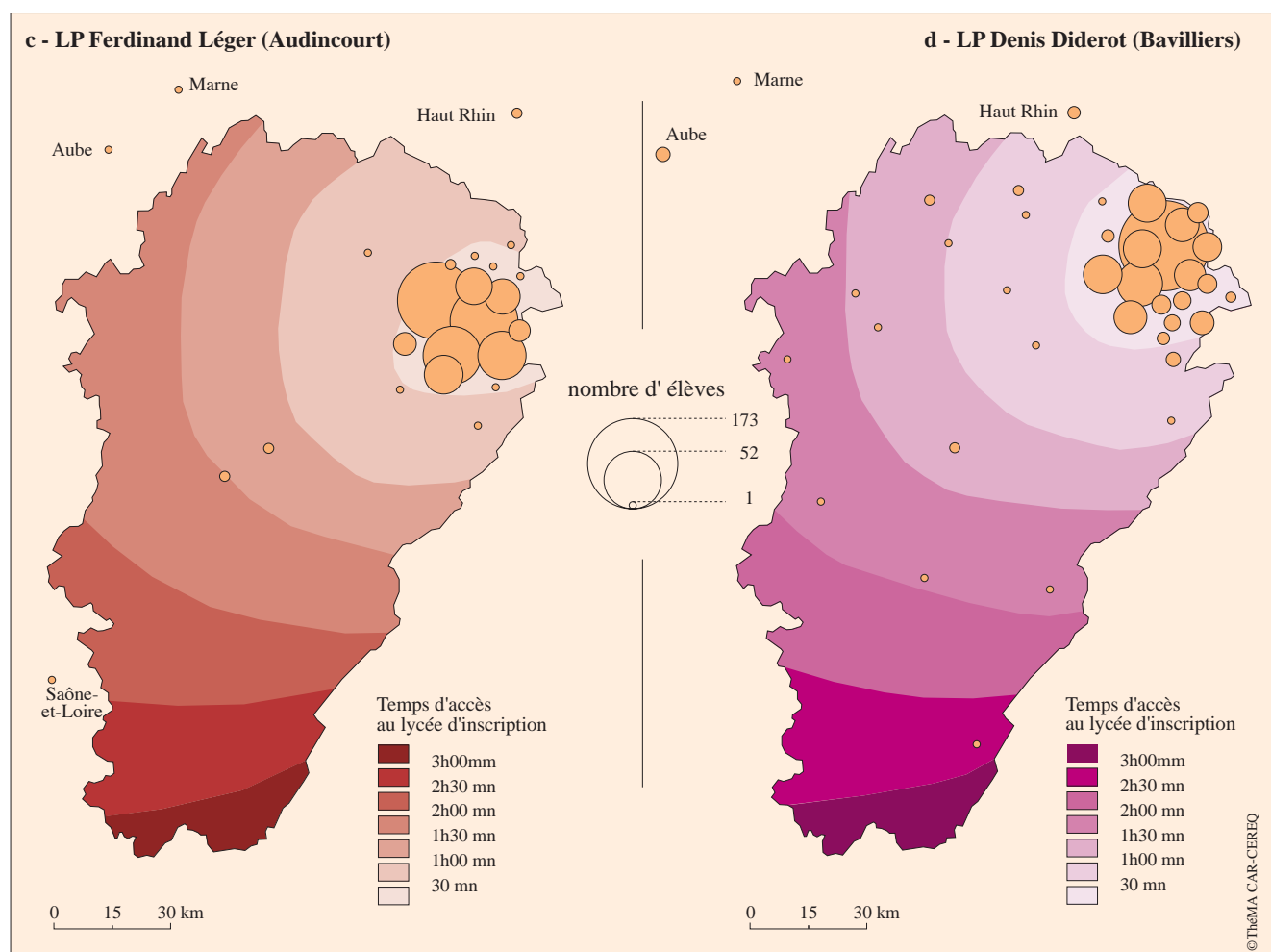
Cependant, la majorité des élèves poursuivent leurs études après la classe de troisième et doivent faire un choix entre différents types de formations, le choix principal étant celui de la voie générale et technologique ou de la voie professionnelle. Finalement, sur une même aire géographique cohabitent des structures qui sont publiques ou privées, qui dépendent de l'éducation nationale ou qui relèvent de l'enseignement agricole, qui proposent des formations en

temps plein ou par alternance (apprentissage, contrats de qualification...).

Certains établissements ont une obligation d'accueil dans le cadre du service public d'enseignement, et d'autres ont leurs propres règles d'inscription (par exemple les Maisons Familiales et Rurales ou les établissements privés).

Pour d'autres encore, c'est la signature d'un contrat de travail qui va déclencher l'inscription (les Centres de Formation d'Apprentis dans le cadre de l'apprentissage). Dans cet ensemble diversifié, le choix des familles est difficile et ses déterminants nombreux. Les effets de notoriété et d'image des structures de filières et d'accessibilité se conjuguent avec les ambitions scolaires des jeunes, leur vision de leur avenir scolaire et professionnel. La représentation

Fig. 4c et 4d - Recrutement et temps d'accès à différents lycées francs-comtois



sociale que se font les élèves et leurs familles du choix entre le général et le professionnel est prépondérante. Pour la voie professionnelle, le regard qu'ils portent sur les métiers est déterminant.

La réalisation du Schéma Prévisionnel des Formations devient fondamentale

Alors que la contrainte démographique est forte et que le vivier d'élèves se réduit, la concertation régionale et la réalisation de documents encadrant l'évolution des structures pédagogiques des divers établissements accueillant les jeunes constituent des étapes importantes pour adapter l'offre de formation au contexte régional.

Enfin, la démographie régionale est le contexte, la toile de fond des discussions engagées aujourd'hui. L'exercice d'écriture du SPF est d'autant plus difficile que le contexte est celui décrit précédemment. Les enjeux sont ici multiples, touchent le domaine de l'éducation, de l'économie et de l'aménagement du territoire régional et s'expriment de manière quantitative et qualitative : combien d'élèves à scolariser, dans combien de structures, pour quels types de formations ? Les orientations qui seront prises par les responsables régionaux de l'éducation et de la formation seront déterminantes pour l'avenir des établissements d'accueil, mais surtout pour les jeunes francs-comtois car ce sont eux qui sont « au cœur du système ». Le Schéma Prévisionnel des Formations a été voté par l'Assemblée régionale le 8 novembre 2002 ■